

## RAPPORT D'ENSEMBLE SUR L'INSERTION DE L'INFORMATIQUE DANS LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS LITTÉRAIRES, LINGUISTIQUES ET MUSICOLOGIQUES

Bernard GICQUEL, Alain VUILLEMIN

Les disciplines littéraires, linguistiques et musicologiques ont sans doute, dans leur ensemble, moins demandé une insertion de l'informatique dans leurs activités propres que celle-ci ne leur a été octroyée d'office, les mettant en devoir de définir l'emploi qu'elles se feront. C'est donc, abstraction faite des expériences recensées dans les diverses contributions de ce recueil <sup>1</sup>, sous une pression extérieure et non de leur propre chef que ces disciplines doivent s'adapter à l'informatique. Il est concevable, au moins à terme, que cette contrainte s'avère fructueuse, mais en l'état actuel des choses un tel pronostic ne paraît guère pouvoir être établi scientifiquement. Dans l'immédiat, en effet, le plus probable est que cette innovation rencontre des difficultés qui tiennent à la nature même des disciplines en question comme aux réticences de collègues qui n'en voient pas la nécessité.

Plus la perspective adoptée se rapproche des usages de la critique et de l'histoire littéraire, plus il y a de chances pour que l'informatique soit considérée comme une intruse, car à l'effort d'adaptation pédagogique que toutes les disciplines doivent fournir s'ajoute ici une réflexion épistémologique et méthodologique dont ces disciplines ne sont pas coutumières ; L'informatique doit ici d'abord être intériorisée pour être dominée ensuite, afin que se dégage un emploi de l'ordinateur conforme à la nature des objets dont on traite. Il faut donc se défendre des informaticiens qui ne verraient aucun inconvénient majeur à réduire des disciplines qui leur sont étrangères aux opérations que l'ordinateur est susceptible d'exécuter de la manière la plus économique. Une tâche de ce genre dépasse toutefois manifestement les capacités du chercheur dans le calme supposé de son cabinet. Elle revêt nécessairement un aspect collectif et possède, par le fait même, une dimension institutionnelle.

---

<sup>1</sup> le rapport proprement dit.

Quels sont alors les préalables au développement d'une réflexion globale sur l'insertion de l'informatique dans les études littéraires, linguistiques et musicologiques ? Quelles sont les structures organisationnelles qui peuvent en favoriser le mûrissement ?

## 1. MATÉRIELS

Une des premières conditions qui paraissent devoir être remplies serait que ces disciplines aient la maîtrise effective des matériels qu'elles doivent utiliser.

Quant au choix de ces matériels d'abord. En l'absence d'une évaluation qualitative des besoins en informatique, rien ne garantit à l'heure actuelle que les matériels fournis correspondent aux services que ces disciplines pourraient attendre de l'informatique. Il y a de fortes chances pour que ces matériels qui possèdent des capacités de calcul et de stockage de l'information très importantes, celles dont ont besoin des sciences non mathématiques, aient parfois en revanche des possibilités d'affichage qui peuvent paraître insuffisantes, soit parce que les écrans sont trop faiblement dimensionnés, soit parce qu'il faudrait pouvoir disposer de plusieurs écrans. On peut certes penser que l'évolution rapide des techniques permettra d'accroître les performances du matériel dans une proportion considérable. Il serait donc souhaitable qu'une cellule de réflexion adéquate définisse en fonction de celles-ci les extensions susceptibles d'intéresser les littéraires, linguistiques et musicologiques. Quant à la disposition des matériels ensuite, il est à craindre que le poids des spécialités déjà informatisées ou grandes consommatrices d'informatique n'aboutisse à écarter partiellement les littéraires, linguistes et musicologues de l'utilisation d'équipements qu'ils ne sont qu'insuffisamment préparés à accueillir. Les U.F.R. littéraires elles-mêmes, inquiétées par les problèmes nouveaux que leur pose la gestion de ces équipements, risquent fort de s'en décharger sur les institutions existantes. Il serait donc utile de connaître les décisions prises par les U.F.R. où sont représentées nos disciplines quant à l'implantation des ateliers (dans des locaux propres ou non), la gestion de ceux-ci (par des enseignants formés en stages IPT ou non) et leur utilisation (par des étudiants uniquement de ces disciplines ou non).

## II. PERSONNELS

En raison des obstacles qu'elle rencontrera inéluctablement, l'insertion de l'informatique dans les études littéraires, linguistiques et musicologiques ne paraît susceptible de se réaliser que si, dans chaque université, au moins un enseignant par discipline est spécialement affecté à cette tâche et y consacre tout ou partie de son service statutaire. Cela représenterait pour les seules langues (vivantes ou non), le français et la musicologie un minimum d'une dizaine d'enseignants par établissement.

Or, à l'heure actuelle, les demandes et les offres de stages correspondants sont très inférieures à ce qu'elles devraient être si l'on multipliait ce chiffre volontairement modeste par le nombre d'institutions concernées ; Il conviendrait donc d'accroître substantiellement le nombre de stages réservés aux littéraires, linguistes et musicologues. Au-delà de l'initiation nécessaire à l'outil informatique, ces stages devraient avoir un contenu spécifique : logiciels intégrés, langages d'auteurs, systèmes experts, méthodologie de la programmation, organisation des systèmes informatisés, méthodes d'évaluation, recherche opérationnelle, etc., présentés, autant que possible, à partir d'exemples de travaux ou d'application de ces techniques ou des méthodes dans les différentes disciplines.

Une enquête auprès des enseignants de langues, lettres et musicologie devrait chercher à établir :

- combien dans quelles spécialités ont d'ores et déjà une compétence informatique et accepteraient d'assurer au moins une partie de leur service dans l'application de l'informatique ;
- combien seraient disposés à le faire ultérieurement, si la compétence nécessaire leur était donnée ;
- dans quelles conditions ils pourraient être incités à cette reconversion partielle : stages de longue durée, octroi de congés de recherche ou de conversion thématique, extension de la mobilité interdisciplinaire, des avantages accordés à la mobilité géographique, etc.

L'implication des enseignants littéraires, linguistes et musicologues dans l'usage de l'informatique passe, semble-t-il par le recyclage des enseignants en poste qui le souhaitent, par l'accession possible à l'enseignement supérieur d'enseignants du secondaire qui ont bénéficié d'un stage lourd, par une formation informatique des titulaires d'un doctorat candidat à un premier poste.

### III. LOGICIELS

La situation actuelle dans les études littéraires, linguistiques et musicologiques est caractérisée par une grande pénurie de logiciels destinés à l'enseignement supérieur. Leur faible diffusion qui exclut toute perspective commerciale intéressante ne permet pas de penser que l'initiative privée s'engagera dans une production de ce genre. Les universités ne peuvent donc compter que sur elles-mêmes. Cela signifie concrètement que les enseignants-chercheurs devront élaborer eux-mêmes les didacticiels dont ils auront besoin. Compte tenu des difficultés de cette entreprise, de l'absence de tradition, de modèle et de doctrine, et du temps nécessaire à ces réalisations, il paraît raisonnable de considérer qu'un grand nombre d'initiatives seront vouées à l'échec et que ces échecs porteront préjudice au développement de l'informatique dans nos disciplines. Afin d'assurer un fonctionnement minimum des matériels, il paraîtrait judicieux de soutenir les bonnes volontés qui ne manqueront pas de se faire jour en leur évitant un isolement nuisible.

Cela pourrait consister d'abord à susciter un rattachement intra-disciplinaire et très souple aux instituts qui dans le domaine considéré, se servent déjà de l'informatique. Ces instituts pourraient alors évoluer vers une formule qui ferait d'eux des sites ou des lieux d'expérimentation spécialisés. Leur vocation serait alors d'harmoniser les initiatives des différents chercheurs de diffuser leurs résultats, de maintenir les échanges à l'intérieur de la spécialité et avec les institutions nationales et étrangères, ainsi qu'éventuellement avec des services techniques extérieurs. Ces lieux pourraient, en outre, jouer un rôle important dans la création, la conservation et l'utilisation de banques de données ; Si le principe de tels lieux institutionnalisés était retenu, les membres de ce groupe de réflexion qui représentent pour la plupart des instituts pionniers dans les applications de l'informatique à leur discipline seraient particulièrement qualifiés pour aider à définir les dotations qui devraient être imparties à de telles instances.

Mais il n'est pas moins clair que les diverses disciplines littéraires et linguistiques, voire la musicologie, sont confrontées à des problèmes généraux qui ne varient pas selon les langues ou les littératures : comment composer des didacticiels ? Quelle pédagogie choisir ? etc. Il ne serait guère conforme à l'esprit scientifique de laisser toutes décisions en la matière à l'incompétence au moins partielle de chacun et à son arbitraire. Les meilleures manières d'insérer l'informatique dans les études littéraires, linguistiques et musicologiques doivent elles-mêmes

faire l'objet d'une étude scientifique. La reconnaissance, ces derniers temps, de premiers travaux sur l'utilisation de l'informatique à des fins didactiques montre l'intérêt qu'il y aurait à encourager ce genre de recherches et d'applications dans au moins une université pour commencer. Conçu pour être à la fois complémentaire et contrastif des activités analogues dans le domaine de la formation permanente et professionnelle, cet enseignement viserait à dispenser une formation initiale à la rédaction de didacticiels destinés à l'Éducation nationale. Pratiqué au niveau du second et du troisième cycles, il permettrait la rédaction de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat directement axés sur l'emploi de l'informatique dans certaines disciplines. Par là même, certains collègues qui œuvrent en faveur de la diffusion de l'informatique dans les différentes disciplines pourraient acquérir les grades qui leur ouvriraient l'accès à l'enseignement supérieur.

#### IV - DOCUMENTATION

Il est sûr qu'une extension de l'utilisation de l'informatique dans la recherche comme dans l'enseignement passe par une meilleure initiation des étudiants aux nouvelles technologies de la documentation. Cette familiarisation, tout à fait nécessaire, croyons-nous, permettrait de mieux faire comprendre l'apport intrinsèque de l'informatique pour explorer d'autres types d'information, non plus seulement bibliographique mais aussi textuelle. Ce que l'Institut National de la Langue Française propose sur des textes littéraires et aussi non-littéraires, sous la forme de prestations documentaires diverses, en est une préfiguration. A supposer que l'on puisse disposer de produit d'initiation et de démonstration, utilisables sur micro-ordinateurs, susceptibles de simuler ou, pourquoi pas ?, de préparer à des interrogations en ligne. Le prodigieux patrimoine documentaire qui existe en lettres comme en sciences humaines, entre le réseau des bibliothèques d'études, des bibliothèques universitaires et des grandes bibliothèques inter universitaires assez mal connu des étudiants et fort difficile d'accès au demeurant, bien souvent, n'en serait que plus mis en valeur. Il est inutile d'essayer d'en apprécier les retombées intellectuelles, scientifiques et culturelles. Elles seraient certainement très importantes. Encore faudrait-il constituer l'offre d'information appropriée et définir une politique d'informatisation des fonds littéraires, qui facilite les échanges documentaires et qui reconnaisse la place qu'il convient de donner à ce que l'on peut appeler, faute de mieux, par opposition à d'autres formes d'informations scientifiques ou juridiques, l'"information littéraire".

## V - CONCLUSIONS

Conformes, croyons-nous, à l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur comme à la décentralisation des tâches, ces suggestions visent à combler un vide que font apparaître des déclarations convergentes émanant de diverses instances de l'Éducation nationale. Féconde en production de Jurys d'examen, celle-ci se préoccupe beaucoup d'évaluer les logiciels qui pourraient être créés, sans se soucier apparemment d'aider ceux-ci à atteindre un niveau satisfaisant. Si rien n'est fait pour y remédier, il faut donc normalement s'attendre à ce que les instances d'évaluation prévues n'aient à départager que le mauvais et le pire. L'intérêt de tous serait qu'une implication croissante des établissements d'enseignement supérieur dans la production de didacticiels permette à ceux-ci d'atteindre et de se maintenir à un certain niveau de qualité. Il est clair cependant que des instituts qui ont par définition une autre vocation et des enseignants-chercheurs déjà engagés à temps complet dans d'autres tâches ne sauraient s'investir efficacement dans une telle entreprise.

L'organisation n'est pas une fin en soi. Mais il n'est guère concevable que l'informatisation des études littéraires, linguistiques et musicologiques - s'il est exact qu'elle est plus délicate qu'en d'autres domaines du savoir - soit menée à bon terme si l'on ne s'en donne pas les moyens. Évoquer ceux-ci, c'est en même temps souligner combien le coût des mesures suggérées est minime au regard des investissements qu'il s'agit de rentabiliser. Le souvenir d'actions lancées jadis à grand bruit pour équiper les lycées de laboratoires de langues hante la mémoire des enseignants d'aujourd'hui. Faute de crédits d'entretien et de fonctionnement, ces équipements furent très vite inutilisables et l'enthousiasme qui les avait accueillis est tombé. L'histoire, on le sait, a tendance à se répéter. Personne ne le souhaite, évidemment, mais l'engouement pour l'informatique s'accompagne légitimement d'une inquiétude sur sa mise en œuvre et sur son avenir dans nos disciplines, si rien n'est entrepris pour l'encourager.

Alain VUILLEMIN  
Chargé de mission à l'informatique  
au C.N.E.C.

Bernard GICQUEL  
Professeur d'Allemand,  
Université du Maine

Texte paru dans le *Rapport sur l'insertion de l'informatique dans les enseignements supérieurs littéraires, linguistiques et musicologiques* (document de travail) M.E.N Secrétariat d'État chargé des Universités. Direction Générale des Enseignements Supérieurs et de la Recherche. Février 86.